

Développer l'apprentissage ? Constats, limites et propositions

Après le *Bref Opinion* sur le classement des universités et le *Bref Territoires* sur les jeunes ruraux, le Céreq inaugure une troisième déclinaison, le *Bref Ouvertures*, autour du thème de l'alternance.

Dans ce numéro, une interview de Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA).

emploi
apprentissage
insertion
formation
certification
carrière
travail entreprises

Christine **Fournier**
Michel **Théry**
Damien **Brochier**
(Céreq)

En 2007, selon la dernière enquête Génération du Céreq, 130 000 jeunes sont sortis du système scolaire sans diplôme. Depuis des années, la formation initiale ne suffit donc pas à les doter d'une qualification en vue de leur insertion sur le marché du travail. Nombre de voix s'élèvent pour dire que s'ils n'ont pu trouver dans l'école un cadre qui leur permette de poursuivre aisément leur formation, une autre voie est possible. Il s'agit de celle de l'alternance, fondée sur l'articulation d'une formation en centre de formation et en entreprise, avec une qualification à la clé.

La formation en alternance a depuis longtemps fait ses preuves. Les jeunes qui en sont issus affichent des conditions d'insertion professionnelle plus avantageuses que ceux qui ont obtenu leur diplôme par la voie classique. D'où le projet des pouvoirs publics d'augmenter fortement le nombre de jeunes alternants. L'objectif est ambitieux et suscite aujourd'hui nombre de mesures.

Les pouvoirs publics jouent sur deux versants. D'un côté, ils incitent financièrement les entreprises à multiplier les places en alternance. De l'autre, ils tentent d'amener les jeunes à s'engager sur cette voie en améliorant les conditions de vie des alternants, et en faisant valoir les perspectives ouvertes au plan professionnel.

Dans ce domaine, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) joue un rôle majeur. Elle recouvre un champ dans lequel l'apprentissage occupe de longue date une place importante. Par ses traditions et ses perspectives, l'artisanat contribue de façon déterminante à son développement, particulièrement pour les niveaux IV et V qui concernent au premier chef les jeunes dont il est question.

Le Céreq restitue ici la parole de son président qui porte de nombreuses propositions en vue d'améliorer les dispositifs existants et d'accroître le nombre d'alternants. Accentuer les efforts en matière d'information et d'orientation, réviser les règles de rémunération de l'apprenti, établir de nouvelles passerelles entre les différents systèmes, quel que soit le niveau de formation initiale, et ce tout au long de la vie, constituent quelques points forts de l'entretien. Toutefois, si nous lui ouvrons nos pages, ses propos n'engagent que lui.

Deux témoignages de jeunes apprentis viennent rappeler les atouts d'un dispositif qui trouve cependant ses limites dans son financement. L'enjeu est en effet de soutenir les efforts sur les niveaux IV et V, auxquels sont associées les difficultés d'insertion les plus flagrantes.

Entretien avec Alain Griset, président de l'ACPMMA

Remise à plat du financement de l'apprentissage, réorganisation de l'orientation des jeunes et ouverture des CFA à tous les publics et tous les niveaux : extrait de l'entretien conduit par M. Théry.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et d'artisanat (APCMA) représente l'ensemble du réseau des chambres au niveau national, européen et international. Ses instances assurent l'animation du réseau, développent des services communs et des actions collectives. Elle joue un rôle de porte-parole, d'animateur et de conseil auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, notamment sur les questions d'apprentissage et de formation, et de qualification.

Que diriez-vous de l'apprentissage dans l'artisanat, qui emploie aujourd'hui 200 000 apprentis ?

Dans les années 60-70, en dehors des artisans, qui croyait à l'apprentissage ? Aujourd'hui, comme son image est excellente, nombreux sont ceux qui lui trouvent des tas de vertus ! En ce qui nous concerne, dans le secteur de l'artisanat, ce n'est pas une découverte ! Nous sommes depuis longtemps convaincus. Au fil des années, ce mode de formation est devenu le mode de transmission privilégié de nos entreprises et de nos savoir-faire. De plus, ce cursus a démontré sa capacité à insérer les jeunes dans le monde du travail. Parmi le million environ d'artisans français, la moitié sont issus de l'apprentissage. Ce parcours de formation joue un rôle d'ascenseur social en facilitant l'accès au statut de chef d'entreprise.

Qu'est-ce qui caractérise le système français d'apprentissage ? Quelles sont ses forces et ses faiblesses ?

Pour répondre à votre question, il faut d'abord revenir un instant sur ce qu'est l'apprentissage dans le système français. L'apprentissage est une forme particulière d'alternance qui forme, sous contrat de travail. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics fixent à 800 000 le nombre de jeunes en alternance en France, à horizon 2015, ce nombre englobe 600 000 apprentis. Pour autant, si on veut passer à 800 000 jeunes en alternance et compte tenu de la démographie actuelle, il faudra bien, mathématiquement, qu'il y ait 400 000 jeunes qui passent du système classique à l'apprentissage. Peut-être ai-je l'esprit trop cartésien ? Or, je ne suis pas certain que le système d'orientation actuel le permette. Le défaut d'orientation vers les métiers est le premier point de faiblesse actuelle du système éducatif français. Deuxième point : il faut naturellement que les pouvoirs publics initient des campagnes d'information et de communication sur l'apprentissage, sur les avantages du dispositif qui sont encore relativement mal connus. Enfin, et c'est le troisième point, il est évident que lorsque je parle du transfert de 400 000 jeunes du système éducatif classique à la formation professionnelle, ça implique que les moyens budgétaires doivent être également transférés. Je cite également, pour mémoire, qu'il faut mieux reconnaître l'effort du maître d'apprentissage à la fois dans son statut mais aussi financièrement.

« Il faudra bien qu'il y ait 400 000 jeunes qui passent du système classique à l'apprentissage. »

Le financement de l'apprentissage reste un problème dans notre pays. Il faudra bien, un jour, aborder l'utilisation de la taxe d'apprentissage car elle ne joue plus son rôle. Ces fonds qui proviennent des entreprises financent trop peu les centres de formation. On estime aujourd'hui que 3 % de la taxe d'apprentissage va aux CFA des chambres de métiers alors qu'ils forment 30 % des apprentis. L'autre source de financement vient des régions. Elle est devenue prépondérante. Pour autant, si les charges de fonctionnement leur sont clairement attribuées, celles d'investissement restent à leur appréciation, ce qui entraîne de grandes disparités sur le territoire. Récemment, le gouvernement a pérennisé la politique des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec les régions. C'est une très bonne initiative qui va dans le bon sens.

Une autre difficulté provient, aujourd'hui, de la fixation du salaire de l'apprenti à partir de deux critères restés inchangés depuis des années, le niveau et l'âge. Ce dernier critère d'âge est un problème. Contrairement à ce qui se passait il y a 10-15 ans, ce sont des jeunes de 21-22 ans qui viennent nous solliciter pour entrer en apprentissage, souvent après un parcours universitaire. Ces jeunes arrivent sans aucune compétence professionnelle. Cela revient à demander à un artisan de

payer deux fois plus cher un jeune sur le critère de son âge alors qu'il se présente, en niveau de compétence, au même niveau qu'un jeune de 17 ans. Le chef d'entreprise, souvent, hésite. Il faut revoir ce système car il pénalise, en réalité, le retour vers l'apprentissage des jeunes qui se trouvent en difficulté de parcours.

Dans la valorisation de l'apprentissage, il reste également – cela nous concerne et nous y travaillons – à offrir un parcours de formation aux jeunes qui leur permette de partir du niveau V, d'arriver au niveau III, voire au niveau II.

Les enquêtes du Céreq montrent que de plus en plus de jeunes sont prêts à s'engager dans l'apprentissage. Que peut-on dire aux artisans d'un côté, à l'Éducation nationale de l'autre, pour accélérer le mouvement ?

Les enquêtes du Céreq contribuent à mettre en évidence l'intérêt croissant des jeunes pour ce cursus de formation. Cet intérêt induit, vous avez raison de le souligner, un changement profond de la part de l'Éducation nationale et une mobi-

lisation adaptée aux enjeux de la part des chefs d'entreprises artisanales. S'agissant de l'Éducation nationale, même s'il y a des progrès ici ou là et sans caricaturer, le système éducatif français n'est toujours pas ouvert à l'entreprise. C'est particulièrement vrai vis-à-vis de nos entreprises. Dans les cours d'économie on aborde les très grandes entreprises, celles du Cac 40. La PME, la TPE et *a fortiori* l'entreprise artisanale sont méconnues. Pour informer les jeunes, il faut trouver des dispositifs qui ne soient pas des dispositifs gérés par l'Éducation nationale : c'est le seul moyen pour réussir !

Pour accueillir ces nouveaux flux, nous avons le projet, avec l'accord et l'appui des régions, de faire évoluer nos centres de formation des apprentis (CFA) pour qu'ils deviennent des centres de formation (CF) ouverts à tous les publics et à tous les niveaux. Les apprentis resteront naturellement les plus nombreux, mais nous accueillerons également des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion et des artisans en formation continue. Pour élargir cette offre, les formations doivent s'adapter et mettre en place des parcours individualisés pour tous ces publics, ce qui est en cours.

Permettez-moi, à titre d'exemple, de faire état de ce qui se passe dans ma région : le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui s'investit beaucoup dans l'apprentissage, nous a demandé de construire un centre de formation sur le même site qu'un lycée professionnel, côte à côte, avec des parties communes pour la restauration, le foyer des apprentis. Nous avons accepté.

Un système se réforme rarement de l'intérieur. Qu'envisagez-vous ?

Très pragmatiquement, nous militons pour obtenir les décisions qui ne sont pas de notre ressort et nous engageons tous les travaux que nous pouvons réaliser. Nous avons déjà avancé pour réformer les référentiels et les mettre en adéquation avec les besoins des entreprises. Nous sommes en train de nous donner les outils pour travailler davantage en prospective afin que les formations correspondent aux besoins des entreprises dans trois ou cinq ans. C'est l'un de nos défis. Nous développons également des Universités des métiers (URMA), concept emblématique pour les chambres de métiers et de l'artisanat. Il en existe déjà douze, il y en aura une par région et une antenne à New York. Les URMA, vitrines des métiers et des formations, vont contribuer à l'image positive auprès des familles. J'en viens enfin à la mobilité des apprentis, qui, à l'exemple des étudiants, doit se développer si l'on veut arriver à 600 000 jeunes en apprentissage. C'est une attente forte et légitime des jeunes. La mobilité est nécessaire pour qu'ils enrichissent leur formation par un séjour dans une entreprise d'un

autre pays. Sa mise en place est complexe car l'apprentissage ne s'inscrit pas toujours dans le cadre d'un contrat de travail, comme c'est le cas en France.

Comment accompagner ou faciliter l'évolution des publics de l'apprentissage ?

Pour faciliter l'évolution des publics de l'apprentissage, il deviendra indispensable d'assouplir et d'établir davantage de passerelles entre les différents systèmes. Je reviens au raisonnement mathématique : le nombre des jeunes ne va pas se multiplier ! Dans un avenir proche, il y aura nécessairement des transferts. S'il y a plus d'apprentis, il y aura moins de jeunes en lycées professionnels. Il faut, par exemple, étudier l'idée qu'un jeune puisse sortir d'un lycée pro-

« Nous avons le projet de faire évoluer nos CFA pour qu'ils deviennent des centres de formation ouverts à tous les publics et à tous les niveaux »

Paroles d'apprentis

Jack, 22 ans, est apprenti en classe terminale de bac pro Réparation des carrosseries

Sur l'orientation vers l'apprentissage

« Après mon brevet des collèges en 2004, j'ai enchaîné un BEP et un bac pro en maintenance des véhicules et des matériels de travaux publics. Puis j'ai commencé un BTS par apprentissage toujours dans cette filière. Les cours généraux, j'ai eu beaucoup de mal à suivre. J'ai arrêté au bout de huit mois. J'ai changé complètement de domaine, et je suis reparti pour deux ans en bac pro Carrosserie, sachant que je suis dispensé de plusieurs épreuves dans les matières générales. »

Sur le travail en entreprise

« L'apprentissage, je suis très satisfait de ce que ça m'a apporté. Mais j'ai eu du mal à trouver un patron. Vu mon âge, les gens disaient que j'allais coûter trop cher, que c'était trop tard pour apprendre un métier comme ça. Ils préféreraient un petit de 16 ans, qui coûte moins cher et qui braille pas trop ! Finalement, j'ai été pris chez un concessionnaire automobile. Ils voulaient quelqu'un de plus âgé avec de l'expérience, de la rigueur au travail, qui arrive à l'heure, qui veut travailler. »

Sur les cours en CFA

« La pratique, au CFA, c'est 7 heures par semaine. C'est vraiment orienté sur ce qu'on passe à l'examen. Par exemple, il n'y a plus d'épreuve pratique en peinture ni en carrosserie. Cette partie là, c'est en entreprise que je l'ai faite. Au CFA, on est orienté vers le contrôle sur banc de mesure, les trains roulants... »

Sur les problèmes d'articulation entre travail et formation

« Les méthodes de travail qu'on apprend au CFA et celles qu'on apprend en entreprise ne sont pas toujours les mêmes. Dans l'entreprise, les anciens, qui ont la quarantaine, travaillent d'une certaine manière et ne veulent pas modifier leur façon de travailler. Du coup, il y a des choses qui ne sont pas aux normes. Par exemple, le ponçage à l'eau est interdit parce que les produits utilisés sont poreux. Aujourd'hui, on doit faire les ponçages à sec. Les anciens en sont restés à l'ancienne méthode. La réalité du travail ne correspond pas toujours au référentiel de l'examen. »

Sur la rémunération

« Comme j'ai 22 ans, ça m'a permis d'avoir un salaire très intéressant. Je suis quasiment à 1200 euros nets ! »

Nous remercions le CFA René Villeneuve de Digne (04), géré par la Chambre des métiers et de l'artisanat des Alpes de Haute Provence, pour avoir contribué à la réalisation de ces entretiens.

fessionnel avec le bac et continuer vers le niveau III en apprentissage. De même, il faudrait qu'un jeune inscrit à l'université puisse passer, en parallèle, un CAP. Pourquoi ne pas inciter les jeunes qui ont fait une première année d'université sans succès ou sans projet professionnel à rejoindre l'artisanat, suivant ce raisonnement : « Après tout, je n'ai aucune chance d'avoir un emploi ! Je ferais mieux d'apprendre un métier, celui de boulanger ou un autre ! ». Nos centres de formation doivent pouvoir leur répondre : « Tu as 22 ans, on ne va pas te remettre au niveau V et t'obliger à repasser toutes les épreuves d'enseignement général. On va axer ta formation uniquement sur la technique et la culture d'entreprise, pour te permettre demain de te mettre à ton compte ou de reprendre une entreprise artisanale ».

Aujourd'hui, nous constatons l'arrivée en nombre sans cesse plus important d'hommes et de femmes qui ont entre 35 et 45 ans et changent de carrière professionnelle et choisissent l'artisanat comme nouveau mode de vie. Ces personnes ont déjà un parcours professionnel. C'est notre responsabilité d'adapter l'offre de forma-

tion à ces nouveaux profils en validant et valorisant leurs acquis ! Nous envisageons des solutions comme les centres de formations hors les murs ou les formations qui juxtaposeraient l'enseignement général suivi au centre de formation et l'enseignement technique appris dans l'entreprise.

Par ailleurs, on peut être bon chef d'entreprise et ne pas être bon pédagogue. Dans ce domaine aussi, nous avons un gros travail à accomplir pour consolider le rôle du maître d'apprentissage, son statut, sa formation. Peut-être faut-il également s'interroger sur des possibilités de compensation financière, de façon à inciter davantage de chefs d'entreprise à devenir formateurs ?

En conclusion, c'est l'addition de toutes ces dispositions qui permettra de réussir l'accueil des nouveaux publics de l'apprentissage. Pour autant, il faut également que le nombre de places suive l'accroissement des flux ! À ce jour, nos centres de formation sont proches de l'accueil maximum. Vous avez raison de le dire : il y a encore beaucoup à faire ! ■

Le point de vue du Céreq

Toutes ces remarques plaident en faveur du développement de l'apprentissage, justifié par les nombreux bénéficiaires qui s'en dégagent. Ceux-ci sont particulièrement significatifs aux niveaux IV et V : les résultats de l'enquête 2010 du Céreq montrent que, trois ans après leur sortie de formation, les apprentis du secondaire ont un taux d'emploi de 10 points supérieur à ceux ayant suivi une formation par voie scolaire. La plus value apparaît moindre dans le supérieur avec un taux d'emploi plus élevé de un point seulement.

Or, force est de constater que la récente histoire de l'alternance privilégie les formations de l'enseignement supérieur dont les diplômés éprouvent moins de difficultés d'insertion. Pour autant, si l'avantage des alternants du supérieur en termes d'insertion est moins évident, il faut souligner que ce mode de formation a permis à certains jeunes défavorisés d'accéder à des diplômes auxquels ils auraient peut-être dû renoncer s'ils n'avaient pu bénéficier d'un salaire autorisant leur autonomie financière.

Il faut éviter de déshabiller Paul pour habiller Pierre, surtout si Pierre est déjà bien couvert ! L'alternance dans l'enseignement supérieur mérite d'être développée à la condition qu'elle s'abreuve de d'autres sources que celles qui sont dédiées au développement de l'alternance en direction des jeunes les plus en difficulté. Pourquoi ne pas envisager deux types de systèmes afin de développer l'alternance dans ces deux champs de formation qui aujourd'hui se concurrencent en matière de financement ? Les jeunes sont demandeurs d'alternance, les pouvoirs publics s'engagent résolument dans son développement. Pour y parvenir, c'est dans la coordination de tous les acteurs que réside la clé du succès.

Noëlle, 17 ans, est apprentie en 1^{ère} année de CAP Mécanique

Sur son parcours

« Au collège, j'étais totalement décrochée ! Les cours ne m'intéressaient pas. Je n'ai pas pu commencer mon apprentissage après la troisième car je ne trouvais pas de patron alors on m'a proposé un CAP « Nouvelles chances », En une année, dans les locaux d'un collège mais dans une classe à part, on a repris toutes les bases, depuis la sixième. Pour m'accrocher, je me suis accrochée ! J'ai remonté mes moyennes et passé les matières générales à la fin de cette année là. L'année suivante, j'ai commencé un CAP de mécanique au CFA. »

Sur la formation en alternance

« Le rythme de l'alternance, c'est une semaine au CFA, en internat, et deux ou trois semaines au garage. C'est bien ! Quand on arrive en cours, c'est beaucoup plus calme, c'est moins dur ! Dans le cours de « Prévention Santé Environnement », dernièrement, on a appris à faire un budget. Ça pourra toujours me servir dans la vie active. »

Sur ses projets

« J'en ai pour deux ans de CAP. Après, si je suis toujours aussi motivée, je tenterai de passer le bac pro. Ensuite, mon idée est de monter un garage. Pour ça, il faut apprendre et écouter. Au collège, je n'écoutais pas du tout. »

réagir sur
www.cereq.fr

Bref n° 293-2 ● octobre 2011

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,

13567 Marseille cedex 02

T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal décembre 2011

Publication gratuite

ISSN 2116-6110

ministère
du Travail
de l'Emploi
et de la Santé



ministère
Éducation
nationale
supérieure
vie associative

